



Le 4 Juin 2014

Nos réf : BLG/NDM 36/2014
Affaire suivie par : B. LE GALL
N° de poste : 01.48.79.45.01

Monsieur Jean-Paul HUCHON
Président du STIF
39 bis - 41 rue de Châteaudun
75009 PARIS

Objet : Continuité du service public - Grève des Courriers d'Ile-de-France

Lettre Recommandée avec AR n°1A08471587150

Monsieur le Président,

Depuis le mardi 3 Juin 2014, en raison d'un mouvement de grève bloquant notamment le dépôt de bus de Tremblay-en-France, les Courriers d'Ile-de-France (CIF) n'assurent plus le service de transport sur Aulnay-sous-Bois.

Cette situation est évidemment insupportable pour les Aulnaysiens qui sont directement impactés par l'absence de bus pour les lignes 1, 15, 43, 44 et 45.

L'absence totale de transport contrevient directement aux principes énoncés par la loi n°2007-1224 du 21 août 2007 sur le dialogue social et la continuité du service public dans les transports terrestres réguliers de voyageurs.

En outre, en application du contrat de type 2 conclu entre le STIF et les CIF, ceux-ci sont tenus de respecter un certain nombre d'obligations au titre du Plan de Transport Adapté.

Plus particulièrement, aux termes du contrat précité, les lignes 15 et 43 ont été identifiées comme prioritaires et il est notamment convenu pour celles-ci que « *l'offre ne devra pas être inférieure à 70 % de l'offre de référence un jour de semaine* ».

C'est la raison pour laquelle je me vois contraint de solliciter de votre part qu'il soit exigé des CIF le respect de la loi précitée et des obligations du Plan de Transport Adapté et qu'à défaut de pouvoir donner satisfaction, ils soient tenus d'en assumer les conséquences .

Soyez assuré, Monsieur le Président, de l'expression de ma parfaite considération.

Bruno BESCHIZZA
Maire d'Aulnay-sous-Bois
Conseiller Régional d'Île-de-France

HÔTEL DE VILLE